

Perspectives 2015 : le mot du Président

L'année 2014 a été difficile pour les acteurs du champ des addictions. Sur un plan national, le débat sur la régulation, qui associe des sanctions à une autorisation adaptée, peine à s'installer dans une France clivée entre « pénalisateurs/prohibitionnistes » et adversaires de toute règle ou interdit. La stratégie de santé affichait une priorité donnée à la prévention, mais sans orientations nettes, ni vraies mesures pour les incarner. L'enquête IGAS, qui avait mobilisé temps et moyens en 2012/2013, est restée oubliée sur un coin de table, alors qu'elle comportait quelques conclusions intéressantes, notamment sur la prévention par les CSAPA. Des décisions contradictoires sur le tabac et l'e-cigarette, une politique alcool enfermée sur ses acteurs historiques et qui échoue à rencontrer celles et ceux qu'elle devrait aider, accentuent le sentiment de trouble. Aucune parole forte n'oriente clairement l'action publique. Les addictions sont présentées comme une priorité que l'on illustre par des chiffres de mortalité prématurée ou par l'évocation de leurs conséquences sociales (dans le monde du travail, sur la santé des jeunes), mais ce sont d'autres chiffres, ceux de budgets de plus en plus réduits, qui président à la mise en œuvre des orientations du plan gouvernemental 2013-2017. MILDECA et DGS n'ont pas ménagé leur peine, rejointes dans quelques régions par quelques ARS donnant une priorité aux addictions. Mais cela ne fait pas une politique des addictions à la hauteur des souffrances des personnes concernées et de leur entourage, particulièrement les plus faibles, les plus vulnérables, blessées par une crise économique violente. A ces dégâts s'ajoutent ceux d'une pénalisation de l'usage toujours plus vaine et l'incessante montée d'une économie mafieuse. Et les premières semaines de l'année 2015 ont montré à quel point notre société doit accepter d'interroger son fonctionnement.

Quelles que soient les tergiversations de politiques publiques timorées et pusillanimes, quelle que soit la surexposition médiatique de terribles faits divers qui renforcent la stigmatisation, nous, professionnels du champ des addictions, devons affronter l'avenir car nous sommes également témoins des efforts incessants et des réussites, certes plus discrètes mais combien plus nombreuses, des personnes qui veulent s'extraire des cycles de l'addiction.

Les acteurs de proximité que nous sommes, médecins généralistes ou pharmaciens d'officine, professionnels des équipes de liaisons hospitalières, des CSAPA ou des CAARUD, thérapeutes, éducateurs, accueillants, travailleurs sociaux, impliqués dans l'ambulatoire ou les soins résidentiels, dans la réduction des risques ou l'action sociale, nous rencontrons et accompagnons ces personnes au quotidien, dans leur volonté de reprendre en main leur avenir.

2014 a aussi été une année de réussites : le dispositif CJC renaît de ses cendres pour sortir de la stérile alternative pénalisation/médicalisation en facilitant la rencontre avec les jeunes usagers et leurs familles. Il reste quelques régions en retard, quelques départements démunis, souvent pour des raisons locales. Il reste à faire converger des actions menées dans telle ou telle région, des travaux de recherche qui s'ouvrent sans toujours donner l'impression de bien connaître l'état des actions initiées sur les territoires, mais un mouvement de réforme est enclenché. La campagne CJC du début d'année 2015 laisse progressivement place à l'action en région sur l'intervention précoce.

Les traitements ont également avancé avec la RTU Baclofène et quelques médicaments nouveaux, mais aussi avec les perspectives concernant la méthadone en ville, ou encore l'intérêt croissant pour des approches psychothérapeutiques innovantes dans notre champ, individuelles (EMDR...) ou familiales (PAACT, MDFT...) ainsi que pour des programmes de prévention (SFP).

Concernant les dommages associés aux usages de drogues, les trithérapies hépatite C ouvrent des perspectives réalistes d'éradiquer l'épidémie dans la décennie à venir avec, dans ce domaine, des politiques publiques mieux affirmées et que nous soutenons sans réserve.

Des expériences comme TAPAJ (Travail Alternatif payé à la journée) nous permettent également d'être innovants dans le champ de l'insertion.

La réduction des risques aussi continue d'évoluer : prévention du passage à l'injection (BTC), accompagnement aux risques de l'injection, TROD, PES en Pharmacie, PES postal, complètent la palette. Certes, les acteurs réunis dans le collectif du 19 mai 2009 attendent toujours l'ouverture de la salle de consommation à moindre risque, mais les séminaires qui ont émaillé l'année passée ont montré leur capacité à se réunir et à porter en commun des propositions.

Beaucoup de vos associations ont continué de grandir, de se renforcer. Et vous avez continué à rejoindre la Fédération Addiction pour inscrire votre action, qu'elle soit individuelle ou associative, dans la démarche commune qu'elle propose. Je vous en remercie, au nom du bureau et du Conseil d'Administration.

Nos perspectives pour 2015 sont donc simples à formuler :

- que nous soyons toujours plus accueillants et efficaces pour les personnes qui font appel à nous ;
- que nous travaillions en cohérence dans un continuum d'intervention -prévention, intervention précoce, réduction des risques et soin- et en complémentarité avec les acteurs du champ (sanitaire, ville et médico-social) et les autres partenaires ;
- que la pénalisation de l'usage laisse place à une politique de régulation, moins coûteuse et plus efficace, capable de poser règles et interdits adaptés aux vulnérabilités des usagers à défendre, notamment les jeunes, tout en sortant des arbitraires inefficaces de la législation actuelle. Nous serons présents à la CND (Commission des stupéfiants) de Vienne lors des travaux du mois de mars pour notamment préparer l'UNGASS 2016.

Au regard de ces éléments, il nous a semblé important d'être présents dans le cadre du projet de loi de santé. C'est la première fois que les enjeux stratégiques d'une loi de santé entrent autant en résonance avec les objectifs avec lesquels nous travaillons dans le champ des addictions. C'est la première fois que les addictions sont inscrites comme une priorité. La loi HPST avait promu l'addiction dans une dimension transversale, au point de la faire disparaître des écrans radars des schémas d'organisation régionaux. Il nous avait fallu nous battre pied à pied dans chaque territoire pour pouvoir faire entendre la voix des personnes accueillies et des personnes les accompagnant.

Plus de dix ans après la reconnaissance de la RDR dans la loi de santé publique, huit ans après le plan addiction, la création des CSAPA et des CAARUD, il est indispensable que cette nouvelle loi traite ce problème de santé publique dans la reconnaissance, cohérence et complémentarité qu'il mérite.

Nous avons donc choisi de contribuer en associant les forces plus que dans une communication associative spécifique et nos amendements ont été construits dans cet esprit. Un premier succès a été de les voir partagés. La suite de l'histoire appartient à la représentation nationale qui doit voter la loi.

Pour vous, pour nous, le travail continue, au quotidien, dans cette rencontre de l'autre, avec cette ambition de l'aider à construire son histoire. J'espère vous retrouver lors de notre colloque, à Lille cette année. Il sera l'occasion de bousculer ces représentations qui encore trop souvent nous enferment. Il sera l'occasion de partager le courage d'agir, nécessaire dans un temps complexe. Il sera l'occasion d'être ensemble, dans nos différences, notre diversité et nos complémentarités... alors vivement juin 2015 !

Jean Pierre COUTERON
Président de la Fédération Addiction